

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20181218-03-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2018  
Date de réception préfecture : 20/12/2018  
Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 18 décembre 2018**

Présents :

M.	Denis BERGEROT
MME	Jeannine DOUGOUD
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Philippe HALLIER
MME	Renée HENRY
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Antony KUHN
MME	Martine SCHREIBER
M.	Bernard VERGANCE

Excusés :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Sébastien DOSE
MME	Martine DROUOT
M	Dominique GRANDIEU
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
M.	Sébastien POINT
M.	Laurent TROGRIC

---

**N°03 – DB du 18/12/2018**

**Rapporteur : MME SCHREIBER**

**Assurance statutaire du personnel**  
**Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion**

Par coupon-réponse du 9 mars 2018, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a souhaité confier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle la consultation afin de souscrire pour son compte, le cas échéant, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Suite à sa consultation, le Centre de Gestion a proposé à la Communauté de Communes de souscrire auprès d'ETHIAS Assurances et son courtier COLLECTEAM qui offrent des conditions tarifaires plus avantageuses et des modalités similaires au contrat précédent souscrit auprès de Gras Savoye.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accepter la proposition ci-après du Centre de gestion :

Assureur : ETHIAS Assurances

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois

Conditions : **Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL**  
Formule retenue

Risques assurés	Taux
Décès	0.16 %
Accident de travail/Maladies professionnelles Franchise : sans	0.35 %
Longue Maladie/ Maladie Longue Durée Franchise : sans	1.34 %
Maladie Ordinaire Franchise : 30 jours	1.15 %
Maternité	0.75 %
<b>Total correspondant</b>	<b>3.75 %</b>

**Assurance pour les agents relevant de l'IRCANTEC**  
Formule tous risques : franchise 10 jours  
Taux : 1,10 %

**AUTORISE** le Président à souscrire et à signer le contrat, les conventions correspondantes et tout document afférant.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**